

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du jeudi 18 juillet 2024
DELIBERATION 2024_17

Nombre de membres 10
En exercice : 10
Présents : 6

Excusé : 0
Absents : 2
Pouvoir : 2

Date de la convocation : 11 juillet 2024
Date d'affichage : 11 juillet 2024

**SIGNATURE DE LA CONVENTION SAFER RELATIVE AU MARCHE
FONCIER LOCAL**

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi dix-huit juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude REILHES, Maire.

Présents : M. Claude REILHES, Mme Ninoslava BOZOVIC, Mme Stéphanie GRECARD, Mme Maryse TEQUI, M Stéphane ROUX, Christophe BOYER

Pouvoir : M. Didier MIRATON donne procuration à M. REILHES Claude
Mme Sandrine NARDI donne procuration à M. BOYER Christophe

Absents : M. Sébastien LANGE
M. Damien WEISSE

Secrétaire de séance : Ninoslava BOZOVIC

o O o

La Commune de MAURENS-SCOPONT est adhérente à Vigifoncier, l'outil d'intelligence foncière qui permet de réaliser une veille foncière opérationnelle et de mettre en œuvre les stratégies foncières.

La convention nous liant a été signée le 24/09/2010.

Depuis cette date, Vigifoncier, s'est enrichi de nouvelles fonctionnalités, certains tarifs ont évolué (par délibération du Conseil d'Administration en 2017 et en juin 2023) et le contenu des conventions s'est étoffé.

Il est donc nécessaire de mettre à jour l'engagement qui nous lie.

A cette fin, nous vous joignons en pièce jointe la convention Vigifoncier.

M. Le Maire demande au conseil municipal de délibérer.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide

- D'ACCEPTER la convention jointe,
- D'AUTORISER M. le Maire à la signer.

Fait et délibéré à Maurens-Scopont, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme.

Secrétaire de séance

Le Maire
Claude REILHES

Envoyé en préfecture le 01/08/2024

Reçu en préfecture le 01/08/2024

Publié le



ID : 081-218101624-20240718-2024_17-DE